

13032 - Il faut persévérer dans la vérité et refuser l'obéissance qui conduit à la désobéissance au créateur.

question

Je suis une musulmane, Allah soit loué. Je fais ce qui plaît à Allah et je porte le voile. Mais, ma mère - Puisse Allah lui pardonner - ne veut pas que je maintienne le voile et me demande d'aller au cinéma et de regarder des vidéocassettes, etc. Elle me dit : « Si tu ne t'amuses pas et ne te divertis pas, tu vieilliras (vite) et auras des cheveux blancs.

la réponse favorite

Ton devoir consiste à traiter ta mère avec douceur, à lui faire du bien et à lui parler de la meilleure manière. En effet, le droit de la mère est très important. Mais tu ne dois pas lui obéir en dehors de ce qui est religieusement acceptable, compte tenu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « **L'obéissance se limite à ce qui est religieusement acceptable** » et ses propos : « **Pas d'obéissance pour une créature dans la désobéissance au Créateur** ». Ceci s'applique au père, au mari et aux autres. On leur obéit dans ce qui constitue une désobéissance envers Allah en vertu du hadith précité. Cependant l'épouse et l'enfant et des personnes semblables doivent agir avec douceur et employer un beau style pour la résolution des problèmes. Cela implique l'explication des arguments religieux notamment la nécessité d'obéir à Allah et à Son Messager et d'éviter leur désobéissance et de persévérer dans la vérité et de s'abstenir d'obéir à celui qui donne un ordre contraire (à leur volonté), qu'il s'agisse d'un mari ou d'un père ou d'une mère ou d'un autre.

Cela dit, il n'y a aucun mal à regarder ce qui est débarrassé d'éléments contestables, qu'il s'agisse de la télévision ou de la vidéo. Il en est de même des colloques scientifiques et des leçons utiles. Mais il faut

se méfier des éléments contestables qui y trouvent leur chemin. Il en est de même du cinéma à cause de son mauvais contenu...

Il est par ailleurs déconseillé d'introduire la télévision dans le foyer en raison de l'abondance du nocif et de l'illicite dans les éléments qu'elle diffuse. Quant aux propos de ta mère selon lesquels « **si tu ne t'amuses pas, tu vas vieillir et avoir des cheveux blancs** », ils ne sont que du bavardage insensé semblable aux balivernes enfantins. N'en tiens aucun compte. Les divertissements licites qui consistent à se promener aux bords des rivières et à contempler les arbres et se livrer à la chasse licite ne fait l'objet d'aucun inconvénient. Quant aux réjouissances illicites, il faut les abandonner, quelle qu'en soit la forme.